
**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
DANS LE CADRE DU DOSSIER SUR LA DEMANDE DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1^{ER}
OCTOBRE 2015**

PLAN D'APPROVISIONNEMENT

1. Références:

- (i) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 8, tableau 1
- (ii) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 8, lignes 12-15
- (iii) R-3900-2014, C-GM-GI-0003, Gaz Métro-Gazifère-1, Doc 1, Étude SECOR KPMG, page 40, Figure 18 : Projection des besoins industriels en gaz naturel au Québec pour les régions desservies
- (iv) R-3900-2014, C-GM-GI-0003, Gaz Métro-Gazifère-1, Doc 1, Étude SECOR KPMG, page 49, Figure 24 : Comparaison des besoins industriels pour les régions non desservies

Préambule

- (i) Le tableau 1 montre une croissance annuelle de 10,27 %, 16,08 % et 11,33 % respectivement de la demande des grandes entreprises, pour une croissance de 42,5 % sur la période 2016-2019,
- (ii) « *Gaz Métro anticipe une hausse des volumes pour les années suivantes à la fois par des ajouts de charge chez des clients existants qui sont stimulés par la position concurrentielle favorable du gaz naturel par rapport aux autres sources d'énergie, ainsi que par l'arrivée de nouveaux clients dont un majeur œuvrant dans le domaine de la liquéfaction du gaz naturel.* »
- (iii) Selon les études de SÉCOR-KPMG indiquées aux références (iii) et (iv), les besoins industriels en gaz naturel pour les régions desservies devraient passer de 3 578 Mm³ en 2015 à 4 586 Mm³ en 2020, soit une progression de 28,1 %, laquelle incluait la phase 1 du projet IFFCO à Bécancour qui devait alors débiter sa production en 2018 et qui représentait à lui seul plus de 44 % de la croissance espérée. Par ailleurs, toujours selon cette même étude de SECOR-

KPMG, les besoins industriels pour les régions non desservies devaient passer de 0 à 860 Mm³ sur l'horizon 2015-2020.

Question:

- 1.1. Veuillez élaborer sur la forte croissance prévue pour les grandes entreprises sur la période du plan 2016-2019 et commenter l'écart avec les prévisions de SÉCOR-KPMG indiquées à l'item (iii) du préambule ci-dessus.

2. Références:

- (i) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 24, lignes 8 à 12
- (ii) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 33, lignes 1-5

Préambule

- (i) « *En effet, une capacité de 2,5 Bcf/jour permettra au gaz de Marcellus et d'Utica de remonter vers l'est du Canada. Cette capacité provient des projets suivants : Niagara Expansion (Nov. 2015), Northern Access 2016 (nov. 2016), South to North (Nov. 2016), ET Rover (juillet 2017) et NEXUS (Nov 2017). Le détail de ces projets est présenté à la section 1.3 du présent document. »*
 - (ii) « *NEXUS est un projet de transport pipelinier de Spectra Energy et DTE Energy d'une capacité de 2 Bcf/jour entre les champs de Marcellus et d'Utica. Ce projet vise à desservir les marchés du mid-ouest américain et de l'est du Canada, à Dawn, par Vector. Une capacité de 0,25 Bcf/jour pourra être acheminée vers Dawn à partir de 2018. »*
- (nos soulignements)

Question:

- 2.1. Veuillez préciser la date prévue d'entrée en service du projet NEXUS. Est-ce novembre 2017, ou une autre date en 2018?

3. Référence:

- (i) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 71, lignes 10 à 13

Préambule

- (i) « De plus, dans le cas du marché grandes entreprises, les volumes de plusieurs clients sont réajustés à la hausse, en tenant compte de conditions favorables propres à chacun et pouvant influencer positivement leur consommation. Le scénario favorable inclut également les volumes des projets qui pourraient se réaliser entre 2016 et 2019. »
(notre soulignement)

Question:

- 3.1. Pour chacune des années du plan, veuillez indiquer le nombre de projets qui s'ajoutent par l'application du scénario favorable ainsi que les volumes qui y sont associés.

4. Référence:

- (i) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 76, Tableau 24

Préambule

- (i) Pour la grande entreprise, en service continu, il appert que la demande prévue en 2018 au plan 2015-2018 ($3\,952,8\ 10^6\text{m}^3$) est sensiblement la même que celle prévue en 2019 pour le plan 2016-2019 ($3\,929,1\ 10^6\text{m}^3$).

Question:

- 4.1. Veuillez indiquer si la prévision de 2019 au plan 2016-2019 correspond principalement au report de nouveaux projets initialement prévus à l'horizon 2018 du plan 2015-2018. Veuillez élaborer.

5. Référence:

- (i) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 85, lignes 23 à 26

Préambule

- (i) Gaz Métro prévoit également effectuer une demande de conversion des capacités de FTLH entre Empress et son territoire pour du FTSH entre Parkway et son territoire et ce, le plus tôt après le 31 décembre 2020, date de fin de l'obligation de maintenir les capacités minimales de FTLH.

Question:

- 5.1. Veuillez indiquer à quel moment Gaz Métro sera tenue de transmettre sa demande de conversion à TransCanada afin d'assurer de son entrée en vigueur au 31 décembre 2020.

6. Références:

- (i) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 66, lignes 16 à 19
- (ii) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 91, lignes 26 à 28

Préambule

- (i) Une croissance des volumes livrés au client GM GNL est également anticipée. Ces volumes ne seront plus consommés au service interruptible à partir de 2017 et passeront complètement au service continu, engendrant une hausse des volumes au tarif D4 et une baisse au tarif D5.
- (ii) Gaz Métro a également intégré, à compter de l'année 2017, les approvisionnements découlant des options alternatives, soit l'interruption de la liquéfaction du client GM GNL comme outil de pointe et la refonte du service interruptible.

Question:

- 6.1. Veuillez confirmer si la compréhension de l'ACIG relative aux énoncés suivants est correcte. Dans la négative, veuillez corriger et expliquer pourquoi:

- a) l'outil d'approvisionnement provenant de l'interruption de la liquéfaction du client GM GNL n'implique pas nécessairement que le client GM GNL desservi en vertu du tarif D4 devra cesser ses retraits;
- b) le client GM GNL desservi en vertu du tarif D4 pourrait se prévaloir au même titre que d'autres clients D4 du service « super interruptible » à être développé par Gaz Métro, sans nécessairement réduire la liquéfaction.

7. Référence:

- (i) B-0442, Gaz Métro – 103, Doc 1, page 100, lignes 3 à 15

Préambule

- (i) Dans cette section, Gaz Métro explique le refus d'Union Gas de la libérer de son obligation contractuelle en vertu du contrat de transport débutant le 1^{er} novembre 2015.

Question:

- 7.1. Veuillez commenter sur la possibilité de revendre cette capacité sur le marché secondaire ou de procéder à des échanges afin de réduire les coûts. Dans l'affirmative, veuillez élaborer sur les démarches entreprises par Gaz Métro à cet effet.